

N<sup>o</sup> 33  
 Bailly  
 Louis Joseph  
 légitime

L'an mil huit cent quarante huit, le trentième jour  
 du mois de Novembre, à quatre heures du soir, devant  
 nous Louis Joseph Bois, Maire, officier de l'état civil de  
 la commune de Bizorne, Département du Sud de Calvados  
 Canton et arrondissement de Saint Omer, a comparu  
 Adrien Joseph Bailly âgé de trente huit ans, sus-nés  
 marié, demeurant en cette commune, lequel nous a  
 présenté un enfant du sexe masculin qui a déclaré  
 être né de lui en son domicile, aujourd'hui à neuf heures

du matin, et de Dame Marie Hyacinthe Defay, âgée  
 de trente huit ans, son épouse, d'un enfant illégitime  
 donné les prénoms de Louis Joseph. Les dites présentation  
 et déclaration ont été faites en présence de Louis Joseph  
 Moutrebot, âgé de cinquante trois ans, instituteur et de  
 Louis Joseph Bailly, âgé de vingt six ans, manouvrier,  
 tous deux domiciliés en cette commune, et à le premier  
 témoin. Signé avec nous le présent acte, le comparant  
 et le deuxième témoin ont déclaré ne savoir signer  
 de ce interpellé, après lecture faite.

L. J. Moutrebot  
 M. Bois

N<sup>o</sup> 24  
 L'an mil huit cent quarante huit